

Social. L'organisation syndicale met en cause le président du conseil des Prud'hommes.

La CGT dénonce une attitude indigne

■ Environ une cinquantaine de personnes (salariés, retraités, élus prud'hommes, représentant de l'union départementale CGT, des unions locales CGT d'Arles, de Port Saint Louis du Rhône, Châteaurenard et de Tarascon) se sont rassemblées mardi, devant le conseil des Prud'hommes, pour dénoncer le comportement du président Alain Fargier.

Patricia Lozano a rappelé que les dysfonctionnements du conseil des Prud'Hommes d'Arles, ne sont pas nouveaux. La responsable départementale Droit liberté et action syndicale, a néanmoins insisté sur « un patronat décomplexé » qui serait désormais à l'œuvre.

La vice-présidente CGT du conseil des Prud'Hommes, Muriel Ré a en effet dénoncé hier les agissements « indignes » du président Alain Fargier (collège employeur) à l'encontre des conseillers prud'hommes cégétistes. L'élue a évoqué en premier lieu le refus systématique des dépassements de temps de ré-



En marge des interventions, Nicole Dedieu (union locale d'Arles) a promis que « la CGT ne lâchera rien ». PHOTO M.G.

daction indemnisés. Elle a détaillé ensuite le comportement du président qui, par exemple, « sermonne un conseiller CGT en lui reprochant de s'être fait recuser » alors qu'il n'hésiterait pas « à se faire juger par ses pairs, quand il ne les juge pas lui-même. » Elle a égratigné l'élue, en l'accusant d'« attaquer sans fondement sérieux » les conseillers salariés CGT, et de ne pas sanctionner « les comportements critiquables

des conseillers employeurs. » Plus grave, un conseiller cégétiste aurait reçu « un courrier particulièrement odieux. » La vice-présidente n'a pas hésité à évoquer un dépôt de plainte devant la justice. Après une entrée en nombre des manifestants dans les locaux du conseil, une petite délégation était reçue en début d'après-midi par le président Alain Fargier.

M.G.